

Solidaires ÉCOLOGIE

**Pour une transition écologique
par les travailleur-euses**



SOMMAIRE

PAGE 2-3

DÉCRYPTAGE

1/La révolution numérique

PAGE 4-7

CLIMAT SOCIAL

1/LGV Lyon-Turin, c'est NON !

2/Des moissonneuses ou des pelleteuses ...

3/ Catastrophe de Fukushima, crise sanitaire, sociale et humanitaire

4/Fabriquer du collectif au service du sol, un bien commun

PAGE 8

REGLEMENTATION

Projet de loi «devoir de vigilance»

PAGE 9-10

BRÈVES/CULTURE

2017, 2.0 !

A l'heure où les Fillon, Macron et l'ensemble de la classe politique en général font du numérique un enjeu pour un renouveau de l'économie nationale avec la défense des start-up et de Silicon Valley à la française, il y a des questions à se poser sur le modèle sociétal engendré par la contre-révolution informatique. Beaucoup de nos activités quotidiennes (travail, éducation, démarches administratives, consommation, loisir) se font maintenant derrière un écran et cela n'est pas sans engendrer des nuisances et un bouleversement des formes de socialisation et de solidarité traditionnelles. Un article de ce bulletin décrypte les problèmes environnementaux causés par cette révolution numérique.

Plusieurs articles de ce numéro abordent encore la question essentielle des grands projets imposés et nuisibles qu'ils soient «d'intérêt national» ou local avec la question omniprésente du bien commun que représente le sol : No TAV ! Non à la LGV Lyon-Turin ! Le cas de la LGV Lyon-Turin est abordé suite à la décision de la fédération SUD Rail de se positionner contre ce projet. Après les avions (aéroport NDDL toujours pas fait) et les trains (LGV bien combattues) au tour des voitures. On expose ici les griefs des opposant-e-s à la cité de l'automobile prévue à Rambouillet.

La nécessité d'avoir des lieux vivables pour habiter le monde est au cœur des suites de la catastrophe nucléaire de Fukushima avec le triste sort réservé aux réfugié-e-s. On vous en parle également dans ce numéro.

Un texte fait également écho des rencontres nationales tenues en octobre à Rouen autour de la défense des terres agricoles et de nos territoires au-delà des nécessaires Zones à défendre (ZAD).

Comme dans chaque livraison de la commission écologie de Solidaires, un point sur une nouvelle réglementation est fait. Ici c'est sur le projet de loi Devoir de vigilance.

Enfin, le lecteur ou la lectrice assidu-es pourra constater en ce début d'année quelques évolutions de la présentation générale de ce premier bulletin de 2017. Pour rappel, la commission est ouverte à toutes les structures de Solidaires et celle-ci peuvent envoyer des contributions écrites pour les prochains bulletins.

La révolution numérique !?

Avec les smartphones, les ordinateurs et l'internet haut débit, le numérique s'invite dans presque tous les foyers. Consulter son compte en banque, déclarer ses impôts, acheter un billet de train, réserver un hôtel, télécharger un formulaire administratif, faire ses courses, suivre une formation en ligne, autant de services rendus possibles en quelques clics. Cette économie numérique pèse désormais des milliards d'euros. Et la planète dans tout cela ?

Nos vies numériques aussi ont une empreinte carbone

Par son utilisation du numérique, un salarié français émet 514 kg de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de 3100 km en voiture. Cela correspond à 1520 kWh d'énergie, soit 50 ampoules basse consommation allumées pendant 2000 heures. C'est encore l'équivalent de 23 500 litres d'eau, soit 430 douches (étude Green IT et Cigref).

Le monde virtuel a un impact bien réel sur la planète : les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) consomment environ 10% de l'électricité mondiale et produisent autant de gaz à effet de serre que l'aviation. C'est l'équivalent des consommations de l'Allemagne et du Japon réunis (1500 TéraWatt.heure). A titre de comparaison, le France produit 540 TW.h par an avec ses 58 réacteurs nucléaires (https://fr.wikipedia.org/wiki/Électricité_en_France).

Une tablette = 2 frigos

Par exemple, une tablette connectée semble consommer une quantité d'électricité négligeable. Cependant, sa construction, son assemblage mais également les réseaux de communication et data centers qu'elle sollicite augmentent considérablement son bilan électrique. Au total, une seule tablette absorbe globalement près de deux fois plus d'électricité qu'un réfrigérateur sur une année.

Comment le numérique laisse-t-il une empreinte sur l'environnement ?

Toutes les étapes du cycle de vie du numérique ont un impact sur l'environnement et la société : l'extraction des ressources nécessaires à la fabrication des équipements (dans des pays souvent peu respectueux des droits humains), leur conception industrielle, leur transport, les usages que nous en avons et enfin leur fin de vie. Si on veut apporter des solutions précises, il faut prendre en compte ces cinq étapes du cycle de vie, sinon on arrive à des bizarreries, comme cet ordinateur ultra fin qui consomme peu d'énergie mais est très difficile à recycler (il ne se démonte pas!). On peut aussi constater des effets rebonds : par exemple, les écrans LCD/LED consomment moins que les écrans cathodiques, mais les smartphones, tablettes et TV sont de plus en plus grands et on en change plus souvent, d'où une consommation accrue !

L'impact écologique d'Internet

Internet fait appel à trois types d'équipements : les équipements terminaux (ordinateurs, mobiles...), les réseaux (fibre, ADSL, réseaux mobiles...) et les centres de données, ou data centers, qui forment la colonne vertébrale du **cloud**. Chacune de ces familles d'équipements consomme environ 300 TW.h en continu. Donc Internet consomme aux alentours de 900 TW.h à l'échelle de la planète, soit la production d'environ 120 réacteurs nucléaires (<https://sciencespour tous.univ-lyon1.fr/numerique-ecologique-cest-possible>).

Le cloud (nuage) ou informatique dématérialisée, est une forme de service de plus en plus répandue. Au lieu d'utiliser de l'espace de stockage ou de la puissance de calculs individuels, avec du matériel personnel, le consommateur se sert de ressources mises à sa disposition par un fournisseur via Internet.

Le mail, un impact climatique important

En 2013, il s'est échangé 500 milliards de mails à travers le monde, soit le double de 2009. L'impact climatique de l'envoi d'un courriel augmente sensiblement avec le poids des pièces jointes, le nombre de destinataires et leur durée de stockage sur le serveur. L'envoi de 33 courriels d'1 Mo à deux destinataires par jour et par personne génère annuellement des émissions équivalentes à 180 kg de CO₂, ce qui équivaut à plus de 1000 km parcourus en voiture. L'impact sur la consommation de matières premières n'est pas

DÉCRYPTAGE

négligeable non plus : l'envoi d'un courriel avec une pièce jointe de 1 Mo consomme 7,5 g « d'équivalent de fer », soit le poids d'une pièce de 1€ (brochure ADEME « internet, courriels, réduire les impacts »)

Favoriser les favoris pour la requête web

En 2009, chacun des 29 millions d'internautes français a effectué en moyenne 950 recherches internet, ce qui correspond à l'émission de 287 600 tonnes équivalent CO₂, c'est à dire plus de 1,5 millions de km parcourus en voiture. Aller directement à l'adresse d'un site, soit en tapant son adresse, soit en l'ayant enregistré comme « favori », plutôt que de rechercher ce site via un moteur de recherche divise par 4 les émissions de gaz à effet de serre. Cet avantage est encore plus net pour l'impact « consommation de matières premières ».

6 objets connectés par humain

Domotique (alarme, détection incendie, éclairage, température, hygrométrie des plantes), santé (pèse-personne, capteurs), sports (podomètres, caméras), compteurs « intelligents » d'électricité, de gaz et d'eau, porte-clés, bracelets, puces dans les colliers de nos animaux, dans la couche de bébé : les objets connectés seront 50 milliards en 2020. Ils ont consommé 615 TWh en 2013 (l'équivalent de la production du Canada), dont 80 % ont simplement servi à maintenir leur connexion...

Quelles pistes pour des économies d'énergie ?

Il faut distinguer la consommation d'énergie des grandes infrastructures (réseaux, centres de calcul, cloud...) de celle des équipements individuels (smartphones, box internet, ordinateurs...). Pour ces derniers, il y a deux types de consommation d'énergie. La première est la consommation statique, quand l'appareil est allumé mais qu'il ne sert pas. De nombreux appareils restent en veille dans un foyer, générant une facture annuelle de 86 € en moyenne selon l'ADEME, soit 10 % des factures des particuliers en France, soit encore l'équivalent de la capacité de deux réacteurs nucléaires... Pour une box internet à la maison, la veille peut représenter jusqu'à 90% du temps. La solution dans ce cas est de l'éteindre, la journée s'il n'y a personne à la maison, la nuit quand tout le monde dort.

Des appareils gourmands

Le second type de consommation, dynamique, est lié à l'usage de l'appareil et représente 80 % de la consommation d'un téléphone portable, par exemple. Il faut alors plutôt chercher à adapter la puissance aux besoins réels : par exemple, un traitement de texte n'a pas besoin de la même puissance que la consultation d'une vidéo sur



Internet. La solution est de concevoir des appareils et des logiciels moins gourmands en énergie. Autre piste, le remplacement des box internet par une simple prise statique dans le mur, tous les services étant virtualisés à travers un cloud géré par l'opérateur internet, permettrait une économie d'énergie d'un facteur 300.

Est-ce une bonne idée d'acheter du matériel plus récent et donc moins gourmand ?

Il est sans doute moins polluant de faire durer du vieux matériel que de le mettre au rebut alors qu'il fonctionne ! L'obsolescence programmée dans le numérique est un vrai problème. Mais les constructeurs n'en ont même pas besoin : les effets de mode et l'envie d'avoir la dernière nouveauté suffisent ! Heureusement on voit des initiatives comme le Fairphone en Hollande : un smartphone, fabriqué avec des pièces interchangeables et des métaux extraits dans des conditions humainement convenables (<http://www.slate.fr/story/126482/smartphone-mine-dor>).

Economie numérique et obsolescence

En une seule année, un français consomme en moyenne 26 kilos d'équipements électriques et électroniques et en jette 21 kilos. Les appareils high-tech utilisent des terres rares et des métaux précieux dont l'exploitation se fait dans des conditions sanitaires et environnementales scandaleuses. La Chine est actuellement le 1er producteur mondial de terres rares avec 97 % de parts de marché...

Ces appareils sont ensuite recyclés dans ce même pays par des travailleurs exploités qui doivent les ouvrir et les décortiquer à l'aide de produits chimiques dangereux pour en récupérer les moindres composants précieux et réutilisables. En effet, un million d'appareils portables peuvent rassembler près de 16 tonnes de cuivre, 350 kg d'argent, 34 kg d'or et 15 kg de palladium...ça fait rêver !

En conclusion, le numérique a un impact bien réel sur l'environnement. Certains pensent que le numérique fait partie de la solution. Il faut envisager sérieusement qu'il puisse être aussi le problème ■

LGV Lyon-Turin, c'est NON ! Report modal, tout de suite !



Les syndicats SUD-Rail, après débat démocratique au sein de leur instance nationale, ont rejeté le Grand Projet inutile de la Ligne à Grande Vitesse Lyon-Turin, qui nécessite le percement d'un tunnel de 57 km, entre St Jean de Maurienne et Suse en Italie. Pourtant, 3 431 camions traversent les tunnels des Alpes chaque jour, et nous sommes à priori favorables à la construction de voies ferrées pour un mode de transport plus respectueux de l'environnement que la route, et bien plus que l'aérien. De nombreux arguments ont motivé le refus de la LGV.

Une infrastructure nouvelle si et seulement si, elle solutionne une situation avérée de saturation ou si elle améliore la qualité de service et favorise ainsi un report modal. Ce n'est pas le cas du Lyon-Turin qui vante le report des camions sur les trains de la LGV dans 30 ans, alors que ce report est possible dès maintenant, en aménageant l'axe ferroviaire historique Ambérieu – Modane.

Les priorités pour le réseau ferré national

La maintenance, la sauvegarde des lignes locales, la sécurité, le développement des transports du quotidien, et non des projets qui engouffrent une très grande partie des finances publiques qui se raréfient du fait du choix politique des gouvernements successifs d'abandonner le système ferroviaire, de privilégier le développement de la route, pour les marchandises et les voyageurs.



Le réseau ferroviaire actuel peut être amélioré, être plus utile à la population et au service public, sur l'axe historique Ambérieu-Modane et sur l'ensemble du territoire.

Pour améliorer le réseau ferroviaire

SUD-Rail, souvent soutenue par des associations d'usagers, avance des propositions concrètes de travaux :

Pour le transport de marchandises, le report modal immédiat entre la France et l'Italie exige de transformer le site historique SNCF d'Ambérieu en Bugey en triage origine de ferroutage. Comme en Suisse, Autriche, Italie, Allemagne... des matériels roulants permettraient le report route/rail dès demain. Le ferroviaire permettrait de diviser par 3 ou 4 le nombre de camions sur les routes.

Pour le transport de voyageurs, il est scandaleux de dépenser près de 40 milliards d'euros dans une LGV pour diminuer de 30 minutes le temps de trajet, alors qu'il manque près de 3 milliards d'euros par an pour financer les investissements du réseau existant.

Report modal = plus d'emploi

Il nécessitera des cheminot-es sur les sites ferroviaires d'Ambérieu, de la Vallée de la Maurienne, etc. A l'inverse, la LGV ne créerait aucun emploi de cheminot à statut et transférerait au privé la ligne historique de Modane.

Le financement par un « Partenariat Privé Public » privatise les profits des travaux de construction et socialise les pertes en attribuant les risques au public.

Les fiascos de la LGV Sud Europe Atlantique et de la ligne Perpignan-Figueras, montrent les dégâts de ce type de montage financier. Même le Sénat à droite critique fortement cette « bombe à retardement budgétaire » : le projet ne semble rien coûter de suite au service public, mais coûte bien plus cher à long terme, à nos enfants et petits-enfants !

Il y a urgence à mobiliser toutes les forces syndicales, politiques et citoyennes, afin de revoir les priorités ferroviaires, en phase avec les enjeux sociétaux ! Solidaires et SUD-Rail feront leur maximum pour convaincre la société civile de l'inutilité de ce projet, coûteux et anti écologique, qui ne fait que répondre aux intérêts financiers des grandes multinationales des travaux publics

Des moissonneuses ou des pelleteuses...

Depuis le barrage de Sivens (noyer une vallée pour arroser du maïs en culture intensive), Notre Dame des Landes (bétonner un marais, créer un nouvel aéroport là où il y en a déjà un), jusqu'à la LGV Lyon Turin (creuser un tunnel sous les Alpes pour gagner 1/2 heure sur le trajet), notre pays développe de très grands projets inutiles. Il y a aussi les petits projets inutiles, locaux, parmi lesquels le projet de « Cité de l'automobile » de Rambouillet.

Monsieur Poisson, député chrétien démocrate et président de la communauté d'agglomération, persiste à vouloir construire, en sortie de ville, un village de l'automobile, regroupant les concessionnaires déjà implantés localement, à Rambouillet ou dans les environs. Ce projet immobilier est un véritable gouffre financier pour la commune. Il favorise l'étalement urbain consommateur de terres agricoles. Aucun emploi ne sera créé, il y aura un simple transfert des salarié-es existant-es. Ce projet, voté il y a 20 ans, ne répond pas aux enjeux actuels, face au réchauffement climatique et aux aspirations citoyennes d'une nourriture saine et locale.

Face à ce projet de 85 hectares situé sur des terres agricoles, les écologistes locaux, regroupés en association, proposent un contre-projet d'agriculture péri-urbaine. Un projet de pôle agricole de proximité, avec l'installation sur 20 hectares de 4 maraîchers, un arboriculteur et un éleveur agroforestier de volailles. Avec un atelier de transformation et une boutique de vente directe, le tout en bio, ce projet permettrait de créer 10 emplois permanents et produire chaque année 300 tonnes de fruits et légumes et 300 000 œufs. En partenariat avec la



Bergerie Nationale, établissement pilote en agro-écologie, une filière locale et bio pourrait naître.

Depuis plus d'un an, les militant-es occupent une partie du terrain menacé, en cultivant symboliquement un potager, plantant aussi banderoles et panneaux d'explication de la mobilisation.

Un agriculteur a labouré l'ensemble du terrain à l'automne, semé le blé. Cette mise en culture symbolise la volonté de mettre en œuvre un projet alternatif, conservant des terres agricoles pour l'alimentation, à proximité de la ville. La pousse du blé risque d'entraver le projet de Monsieur Poisson qui devrait démarrer en mai 2017.

Une action en justice est en cours, mettant un coup d'arrêt temporaire au projet de « village voiture ».

La préservation des terres agricoles en Ile-de-France, l'installation de paysan-nes bio, la transformation et la vente locale, c'est un nouveau système économique qui se crée, à échelle humaine, dans l'intérêt des habitant-es, créateur d'emplois locaux non délocalisables.

Nous pouvons construire ensemble un nouveau monde, au service de tout-es, respectueux de la nature, soucieux des générations futures ■

Catastrophe de Fukushima

Crise sanitaire, sociale et humanitaire

Depuis mars 2011, la centrale, ravagée par le Tsunami qui a fait suite à un tremblement de terre, continue de déverser sa radioactivité. 4 des 6 réacteurs, entrés en fusion, sont toujours hors de contrôle sans savoir pour combien de temps.

Difficile de savoir précisément le nombre de personnes qui ont dû abandonner leur lieu de vie. Quelques mois après la catastrophe, les statistiques officielles faisaient état de 160 000 personnes déplacées. Sans doute plus car de nombreux déplacés ont préféré s'abstraire de l'enregistrement pour éviter de perdre des droits notamment la gratuité de leur suivi médical (Cf. Journal du CNRS du 11 mars 2015).

Des logements provisoires ont été mis à disposition gratuitement par le gouvernement pour 2 ans. Le provisoire dure depuis et les réfugié-es qui y vivent ont à leur charge la consommation d'électricité, de gaz et d'eau. Ils reçoivent une compensation mensuelle de 100 00 yens par mois (725 €), insuffisante pour couvrir tous les frais.

Plus de 5 ans après la catastrophe, le gouvernement japonais veut prouver que la Japon est capable d'accueillir les jeux olympiques en 2020. Pour cela, il s'efforce à démontrer que le danger d'irradiation est écarté en donnant l'illusion d'un retour à la normale.

En gage de sécurité, le gouvernement fait procéder à la décontamination de la zone. Par exemple, **le sol a été raclé en surface et les déchets radioactifs entassés à ciel ouvert dans des sacs en plastiques.**

Ainsi, fin septembre 2015, on comptait 9 millions de sacs de 1m³ répartis sur 114 700 sites du district de Fukushima. Cela n'a rien réglé car au fil du temps, les sacs de stockage se dégradent, fuient et on assiste à la germination des graines qui répandent la contamination d'une saison à l'autre au gré du vent et de la pluie.

Le gouvernement japonais considère que le temps est venu pour les populations déplacées de retourner vivre dans les zones irradiées. Pour les y contraindre, il a annoncé la suppression de la compensation mensuelle à compter du 1er mars 2017.

Dès 2014, le gouvernement a lancé sa politique de normalisation. Il a annulé la directive instaurant une zone de réglementation spéciale qui interdisait l'habitation. Cette zone concernait 9 collectivités locales autour de la centrale et plus de 76 000 personnes déplacées. Dans cette zone, le seuil de radiation sanitaire acceptable a été relevé de 1mSv/an à 20mSv/an, soit 20 fois plus que la norme retenue par les institutions internationales depuis la catastrophe de Tchernobyl.



Par ailleurs, le gouvernement a mis en place une stratégie de communication pour « éduquer » aux risques sanitaires. Ainsi, des ateliers sont organisés sur la radioactivité et le cancer. Ils sont destinés aux écoliers de la région de Fukushima. Les manuels scolaires apprennent à « gérer » la vie dans un environnement contaminé. Des campagnes télévisuelles pour des produits frais en provenance de la zone contaminée ventent l'efficacité de la décontamination.

A l'initiative du réseau international « No Vox », un rassemblement de soutien a eu lieu le 22 octobre devant l'ambassade du Japon à Paris à l'appel de Droit Au Logement, Solidaires, Aitec, ATTAC, Réseau Sortir du Nucléaire. Il a fait écho à une manifestation qui s'est déroulée le même jour à Tokyo organisée par des collectifs de soutien aux familles déplacées pour dénoncer la politique de retour dans les zones contaminées, de l'irradiation imposée et de la suppression des indemnités versées à la population évacuée après la catastrophe nucléaire à Fukushima ■

Fabriquer du collectif au service du sol, un bien commun !

L'actualité des luttes foncières au-delà de la nécessaire fédération des luttes et « zones à défendre » engage une réflexion d'organisation collective contre les prédatons de terres et la dégradation de ce bien commun millénaire qu'est le sol, garant de notre alimentation et de nos paysages. Réunis à Rouen les 18-19 novembre, les collectifs (Bouillons-terre d'avenir, Bure, Notre-Dame-des-Landes, « des Terres pas des Hypers », Haren-Belgique, Lentillères-Dijon, Reclaim the Fields) accompagnés de Terre de Liens Normandie et des Amis de la Confédération paysanne, réactivent le Manifeste pour la sauvegarde des terres agricoles en questionnant les « Communs ».

Du numérique aux ressources naturelles en passant par le Conseil national de la Résistance et les enjeux de savoirs au service de la communauté et de l'intérêt général, le sujet est



les Amis de la
Confédération paysanne

au coeur des luttes écologiques liées à l'expérimentation sociale et autogestionnaire.

Sauvegarder les terres nourricières en voie d'épuisement, de bétonnage et d'accaparement est devenu un enjeu de société pour l'alimentation et le climat qui fait converger des luttes en opposition aux agressions du capitalisme financier.

« En France, 26 m2 de terres fertiles disparaissent chaque seconde » sous la pression du macadam, des zones pavillonnaires et des hypermarchés dont notre pays est champion.

Le productivisme sature la terre de produits alimentaires de basse qualité, pourtant sa régénérescence naturelle ne suffit plus à satisfaire la demande. L'option de scénario d'une agriculture française remplacée par des usines à bouffe, à « barbaque » alimentées par des produits importés de l'étranger -et hors sol- s'envisage sur les rayons de la grande distribution. L'agriculture oublie sa mission de dynamique du vivant qui nécessite la vitalité des sols (disparition de l'humus supplantée par la chimie), le sol s'épuise, soumis à une logique de surproduction et de rendements « forcés ». La perte de fertilité des sols par surexploitation agricole s'accompagne d'une augmentation de la dépendance des marchés internationaux, d'une perte de biodiversité, de patrimoines paysagers qui façonnent la culture des territoires.

Des voix s'élèvent face à la concentration foncière qui ouvre la voie à une industrialisation de la production et la

marchandisation du crédit carbone.

L'installation groupée mobilise, interrogeant la propriété d'usage, l'accès au fermage, la veille foncière, les outils techniques de mutualisation incluant cahiers de doléances et « états généraux des territoires en lutte ». On évoque l'articulation de la question foncière avec d'autres enjeux comme le logement et les droits sociaux l'interaction ville-campagne (« bien vivre » en milieu rural), et les pressions de la métropolisation.

Combattre les accaparements et préserver le climat grâce à la forte capacité des sols de stocker le carbone sous forme organique, absorber l'eau et limiter les inondations, tempérer l'air et réduire les canicules animent la résistance face à la perte de souveraineté alimentaire.

Et pour résister à l'agonie de la paysannerie, des solutions d'occupation et d'« empaysonnement » au secours du sol qui demeure en droit une valeur purement monétaire et non un droit d'usage !

Tels des lanceurs d'alerte, les protagonistes des luttes de territoires coopèrent juridiquement pour faciliter l'accès au foncier agricole (processus de transmission-installation), et suspendre l'artificialisation des sols et la concentration agricole. L'idée d'un moratoire en vue d'un plan de protection généralisée du foncier agricole, forestier et naturel, fait son chemin, s'inspirant de la loi « littoral » en vue de réduire de 90 % le processus actuel d'artificialisation des terres et de stopper la spéculation sur les terres agricoles urbanisables ■

Projet de loi « devoir de vigilance »

La proposition de loi en discussion depuis 3 ans, prévoit d'instaurer un devoir de vigilance des sociétés mères et les entreprises donneuses d'ordre. Dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), il s'agit d'établir des règles face à l'impunité des multinationales en matière de respect des droits humains et d'écologique.

Le projet de loi vient d'être adopté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 29 novembre 2016.

L'objectif de ce texte est de créer une obligation pour les grandes entreprises de réaliser un plan de vigilance permettant d'identifier et de prévenir les risques liés à leurs activités, tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Le plan de vigilance devra comporter les mesures de vigilance propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs.

Le plan sera élaboré avec les parties prenantes de l'entreprise telles que les organisations syndicales représentatives.

Il comprend les mesures suivantes :

Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;

Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou

fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;

Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans la société ;

- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

L'entreprise aura obligation de publier son plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre effective. Elle pourra se voir infliger une amende si elle ne respecte pas ses obligations. L'amende pouvant aller jusqu'à 30 millions € dans le projet de texte que viennent d'adopter les députés.

La loi doit encore repasser au Sénat avant son vote définitif qu'il faut espérer avant la fin de la mandature.

Le texte ne concerne qu'une centaine de grands groupes et ne permet pas actuellement facilement aux victimes d'aller en justice. La charge de la preuve reste dévolue à la victime.

Néanmoins, il permettrait de donner un rôle supplémentaire aux représentants syndicaux dans une perspective de prévention des risques et au-delà de l'entreprise mère dans ses filiales et les sous-traitants.

La RSE prendrait une autre signification que celle de faire valoir et/ou d'obtention de label qui permet à l'entreprise d'afficher une respectabilité sociale à peu de frais (label handicap, label environnemental, label égalité...) ■

Pour en savoir plus
<http://forumcitoyenpouirlarse.org/>

BRÈVE

Restauration collective : 20% de bio et 40% de produits locaux et de saison

Le seuil de 20% d'aliments bio et 40% de produits locaux proposé en restauration collective a été adopté définitivement à l'Assemblée nationale lors du vote global de la loi « Égalité et citoyenneté » le 22 décembre 2016.

D'ici 2020, les repas servis en restauration collective devront proposer au moins 40% de produits locaux et de saisons et 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Ces dispositions sont un atout pour le développement de l'agriculture biologique. Seulement 5,8% de la surface agricole utile (SAU) était en production bio en 2015. Fixé en 2007, l'objectif de 20% de surfaces bio de la SAU, d'ici 2020, est loin d'être atteint.

CHIFFRE CLÉ

94%

c'est la réduction des émissions des transports que l'UE devrait réaliser d'ici 2050 pour respecter l'accord de Paris

C'est une étude de l'institut Öko qui s'est penché sur les objectifs de réduction des émissions des secteurs comme le transport qui sont discutés actuellement au niveau européen.

A voir :

<https://www.youtube.com/watch?list=PLK-ipYicRnemLrpbVeW8AoilUtbGOLKwS-fezv=E9-mqOil5dY>

BRÈVE

Avis de tempête au sein des associations environnementales

A l'occasion de son Assemblée Générale qui se tenait cette année à Nantes, lieu du combat contre le projet nuisible d'aéroport de NDDL, que mènent de nombreuses associations environnementales, le syndicat des travailleurs-ses associatifs ASSO, en lien avec la commission écologie de l'Union syndicale Solidaires, tient à dénoncer les menaces qui pèsent sur l'emploi des salarié.e.s des associations environnementales et d'éducation à l'environnement.

Quelques mois après la signature des Accords de Paris (COP21) en décembre 2015, la disparition accélérée des aides publiques condamne l'emploi de plusieurs centaines de salarié.e.s et entre en contradiction avec les résolutions gouvernementales prises pour répondre à l'urgence climatique. Alors que la société civile a été largement sollicitée par les pouvoirs publics pour participer à la transition énergétique, la suppression des aides financières est un très mauvais signal pour notre avenir.

En tant que salarié.e.s engagé.e.s dans un processus de transformation sociale et écologique, nous condamnons ces orientations politiques à l'œuvre dans nos régions et qui touchent plus largement tout le monde associatif.

Les enjeux écologiques et d'évolution de société nécessitent des emplois d'éducation à l'environnement nombreux sur nos territoires, les plans d'austérité actuels vont à l'encontre des intérêts de la communauté des travailleurs et de la société en général. Nous exigeons la restauration des financements publics pour engager la nécessaire transition, celle d'une urgence écologique !

Communiqué de presse ASSO-Solidaires, 04 Décembre 2016 à Nantes
<http://www.syndicat-asso.fr/avis-de-tempete-au-sein-des-associations-environnementales/>

AGENDA

Assises de l'agriculture et de l'alimentation le 19 janvier à St Denis (salle de la légion d'honneur).

Les Assises de l'alimentation seront l'occasion de proposer une restitution du travail initié par la confédération Paysanne et 25 organisations et de construire de nouvelles orientations pour une agriculture et une alimentation répondant aux aspirations des citoyens et non de l'agrobusiness ! www.confederationpaysanne.fr

20 au 30 mars, la semaine pour les alternatives aux pesticides à l'initiative de Générations Futures

C'est un événement national et international annuel pour informer sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé. Elle a aussi, et surtout, pour vocation de promouvoir les alternatives existantes. Du 20 au 30 mars, soit pendant les 10 premiers jours du printemps, période de reprise des épandages, tout le monde est invité à s'informer et à se mobiliser sur ce sujet au travers de centaines de manifestations.

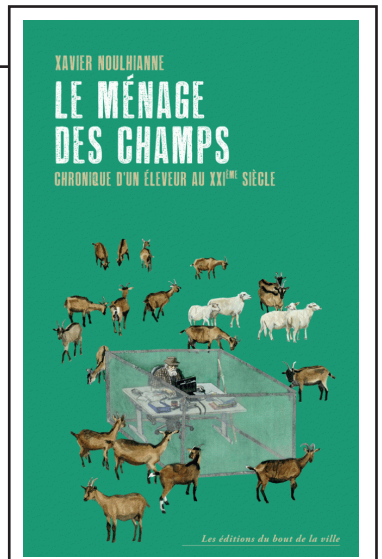
Site : www.semaine-sans-pesticides.fr



Le ménage des champs, chronique d'un éleveur au XXI^e siècle Xavier Noulhianne

Les éditions du bout de la ville - 2016 - 246 p.

L'auteur, acteur de terrain en tant qu'éleveur de chèvres, assène une critique anti-industrielle sans concession avec une écriture simple et précise. Pour lui « c'est l'Etat qui nourrit, ce ne sont plus les paysans » et cet essai nous permet de bien saisir la réalité du monde agricole moderne. Ses expériences et les exemples qu'ils nous donnent à lire sont éclairants. Ancien cadre chez Rhône-Poulenc il sait ce que c'est que le piège des contrôles qualité, de la certification et du grand récit fondateur qui fait tenir une profession. « La certification constitue une mise au pas ; une adaptation au monde en marche ; une intégration et, à terme, une dissolution de la pratique de l'élevage dans l'industrie. Réaliste, il constate que « du fond des poubelles du monde industriel dans lesquelles je navigue depuis mon enfance dans les Bouches-du-Rhône, depuis les cimes de la recherche industrielle où j'entrai à l'âge adulte, je viens affirmer à ceux qui veulent l'entendre que la coexistence signifie la disparition par assimilation. Car ce que montrera le mieux, au cours des deux derniers siècles, c'est bien qu'elle empêche l'existence de tout système de production qui aurait des capacités à fonctionner en dehors d'elle, en dehors des principes d'évolution du capital ».



Comment la France a tué ses villes Olivier Razemon

Editions rue de l'Échiquier - 2016 - 192 p.



Selon Olivier Razemon, journaliste spécialiste des transports, les villes se meurent à cause de la grande distribution et de la voiture individuelle : les commerces sont désertés et la population est paupérisée. La crise urbaine s'aggrave d'année en année. L'alerte est donnée à la fois par les spécialistes du commerce et les élus locaux, qui constatent, de concert, la prolifération des vitrines vides. Depuis 2010, les statistiques le confirment avec l'élévation du taux de vacance commerciale. *Des vitrines vides et sombres, des façades aveugles, des stores métalliques baissés. Calais, Agen, Le Havre, Landerneau, Avignon, Lunéville... la crise urbaine ronge les préfectures et sous-préfectures, les détruit de l'intérieur. Les boutiques abandonnées ne constituent que le symptôme le plus flagrant d'un phénomène plus large : la population stagne, les logements sont vacants, le niveau de vie baisse. Alors que se passe-t-il ? L'offensive délibérée de la grande distribution, en périphérie, tue les*

commerces du centre-ville et des quartiers anciens, et sacrifie les emplois de proximité. Mais les modes de vie sont fortement liés aux modes de déplacement. Ainsi, au-delà de la dévitalisation urbaine, cet ouvrage observe les conséquences, sur le territoire, de la manière dont on se déplace. Partout, la voiture individuelle reste considérée comme une obligation, un dû. Or, parce qu'elle occupe de l'espace et génère bruit et pollution, la motorisation contribue largement à l'asphyxie des villes.

Comment la France peut-elle sauver ses villes ? Il n'existe nulle solution miraculeuse, mais une série de petits pas, de décisions empreintes de sobriété.